



Saint-Ouen, le 21 septembre 2026

La Principale aux Parents d'élèves

OBJET : Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités de l'élection de vos représentants au Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Cette année, le vote se fera **UNIQUEMENT** par Pronote. Il se déroulera à distance par ordinateur ou téléphone. Vous pourrez voter en ligne du :

Lundi 05 octobre au vendredi 09 octobre 2026 de 8h00 à 18h00

Comment voter en ligne ?



1/ Se connecter à l'ENT, via le site du collège :

<https://jaures-saintouen.webcollege.seinesaintdenis.fr/>

a) Entrer ses codes Educonnect

b) Puis cliquer sur l'onglet « Pédagogie » pour accéder à votre espace Pronote

2/ Dès l'ouverture du vote le lundi 05 octobre 2026, sur votre page d'accueil, une fenêtre « Vote » apparaît à droite de l'écran. Quand vous cliquez sur une liste, les noms des candidats s'affichent.

3/ Dans cette fenêtre de vote, cliquez sur l'un des choix proposés, puis cliquez sur « voter »

4/ Confirmez votre vote en cliquant sur « Oui » sur la fenêtre qui apparaît.

5/ Un message de confirmation apparaît alors. Votre vote est pris en compte.

La semaine du 05 octobre au 09 octobre 2026

Les matins, de 8h30 à 9h30 et le mardi 06/10 et le jeudi 08/10 de 16h00 à 17h00

➔ Si vous avez des difficultés ou s'il vous est impossible d'accéder à Pronote, un ordinateur sera à votre disposition au collège, ainsi qu'un parent d'élève afin de vous aider dans cette démarche.

(N'oubliez pas d'apporter votre identifiant et votre mot de passe *Educonnect*)

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions qui intéressent la vie de l'Etablissement : pédagogiques, financières, et matérielles ; l'élection de vos représentants revêt donc une grande importance. Nous vous attendons donc nombreux.

Chaque responsable légal, quelle que soit sa nationalité, dispose d'un suffrage, sauf s'il s'est vu retirer l'autorité parentale de son enfant. Il dispose **d'UN** seul vote, peu importe le nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Principale,
M.C. ANCHER-LIEBER
La Principale

